

Normes pour le cyclisme

Activités avec les élèves de la maternelle à la 12^e année
Les activités de cyclisme pour les élèves de la maternelle à la 3^e année doivent se dérouler sur le terrain de l'école.

Équipement

Pour toutes les activités de cyclisme, chaque participant doit avoir les articles suivants :

- un vélo de taille appropriée (l'éducateur doit informer les parents que les vélos doivent être en bon état et vérifiés par un mécanicien de vélos);
- un casque de taille appropriée et approuvé par un organisme de normalisation tel que l'Association canadienne de normalisation (CSA), Snell, l'American National Standard Institute (ANSI), l'American Society for Testing and Materials (ASTM), norme britannique ou australienne;
- un écran solaire;
- des vêtements appropriés;
- des chaussures à bout fermé.

Les écouteurs ne sont pas autorisés sur le vélo.

Pour les excursions en vélo de plus de deux heures, chaque participant doit avoir les articles supplémentaires suivants

- une ou des bouteilles d'eau et la carte de l'itinéraire;
- un moyen de garder au sec les articles essentiels (sac de couchage, vêtements de rechange, médicaments, etc.).

Pour les excursions en vélo de plusieurs jours pendant lesquelles on fera du camping, de l'équipement supplémentaire est requis. Consulter les normes pour le camping d'été.

Pour toutes les activités de cyclisme, chaque groupe doit avoir les articles suivants :

- une trousse de premiers soins (avec un surplus de produits pour traiter les éraflures);
- une ou plusieurs trousse d'outils avec une pompe (le contenu de la trousse variera selon la taille du groupe et la durée de l'excursion);
- une quantité d'eau suffisante;
- une quantité suffisante de chambres à air et de pièces de rechange.



Normes pour le cyclisme

Pour les excursions en vélo de plus de deux heures, l'équipement du groupe devra inclure un téléphone satellite, un radiotéléphone ou un téléphone cellulaire (ou tout autre dispositif de communication bidirectionnelle), selon le cas.

Choix de l'itinéraire

- Choisir l'itinéraire avec soin, en considérant la longueur, le revêtement (route en gravier, route revêtue), le volume du trafic, les intersections complexes et les passages à niveau.
- Avant de suivre un itinéraire pour la première fois avec les élèves, les éducateurs doivent le parcourir au moins une fois pour vérifier qu'il est sûr et approprié.

Instructions

- La durée et la difficulté de l'excursion doivent être adaptées à l'âge et aux capacités des élèves.
- L'enseignant devrait reporter l'excursion s'il y a des signes de mauvais temps qui pourrait constituer un danger pour les élèves.
- Une attention particulière doit être accordée aux points suivants :
 - la température de la journée;
 - la durée d'exposition au soleil;
 - l'entraînement antérieur;
 - la durée de la préparation.
 - la topographie et la direction du vent.

Avant de quitter le terrain de l'école pour une activité à vélo, les élèves doivent avoir été mis au courant de ce qui suit :

- les règles de circulation énoncées dans la *Loi sur les véhicules automobiles* du Yukon;
- la partie 13 de la *Loi sur les véhicules automobiles* du Yukon;
- la position correcte à prendre sur le vélo;
- la courtoisie à vélo :
 - rouler dans la même direction que la circulation, à une distance sécuritaire du vélo précédent pour éviter les surprises en cas d'arrêt soudain;
 - rouler à la file;
 - conduire à droite, dépasser à gauche;
 - annoncer son intention de dépasser en disant : « Dépassement sur votre gauche ».



Normes pour le cyclisme

Avant de partir pour entreprendre l'activité :

- faire un test initial de conduite (en insistant sur la sécurité) avant de quitter la cour d'école;
- informer le groupe de la procédure d'urgence en cas d'accident;
- revoir le protocole de conduite en groupe.

Autres informations

Le ministère des Services aux collectivités publie et distribue des dépliants et des cahiers destinés aux élèves sur la sécurité à vélo. On peut aussi emprunter des vidéos à sa bibliothèque.

Sur demande, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peut venir dans la salle de classe pour discuter des règles de sécurité à vélo. Communiquer avec le détachement de votre région. La Recreation and Parks Association of the Yukon (RPAY) participe aussi à la coordination des séances d'information sur le vélo.

Supervision

- Les rapports leader-élèves doivent être établis selon l'âge et le niveau scolaire.
- Pour les excursions avec nuitées en camping, voir les normes pour le camping d'été.
- L'enseignant doit énoncer les tâches des leaders avant l'excursion.
- On recommande d'établir un système de jumelage pour assurer la sécurité des élèves.
- Une surveillance directe est exigée dans tous les endroits près de l'école, par exemple la cour de l'école et le parc du voisinage.
- Un leader doit rester en tête du groupe pour dicter la vitesse quand le groupe se déplace sur des routes et des sentiers. Un autre leader doit rester à l'arrière du groupe.
- On doit prévoir des haltes de rassemblement régulières.
- La vitesse de déplacement doit être adaptée aux besoins des participants moins habiles.
- En cas de bris de vélo, on doit revoir les consignes de sécurité.

